

COMMUNE
DE**B O U L A N G E****INFORMATION**

**Révision du plan de prévention des risques miniers (PPRM) des communes
d'Angevillers, Aumetz, Boulange, Havange, Ottange, Rochonvillers et
Tressange**

Le Préfet a prescrit, par arrêté du 20 septembre 2021, la révision du plan de prévention des risques miniers (PPRM) des communes d'Angevillers, Aumetz, Boulange, Havange, Ottange, Rochonvillers et Tressange. Cette révision permet de prendre en compte de nouveaux rapports d'études réalisés par Géodéris postérieurement à l'approbation du PPRM en 2016, qui définissent de nouvelles emprises d'aléa minier et redéfinissent la qualification d'autres zones d'aléa.

Le PPRM a été mis en application immédiate par arrêté préfectoral du 15 novembre 2022.

La révision apportera des compléments au règlement et des modifications au plan de zonage, afin d'améliorer l'application du PPRM dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'arrêté prescrivant la révision prévoit une phase de concertation avec la population sous la forme d'une mise à disposition de la population du dossier PPRM.

A cette fin, un exemplaire du projet de révision du PPRM est consultable aux heures d'ouverture de la mairie de Boulange, et ce durant un mois, **du 7 avril 2026 au 7 mai 2026.**

